



## Stratégie des filières agricoles et agroalimentaires françaises à l'horizon 2025

### Synthèse des contributions de FranceAgriMer et des DRAAF et suites données

A la demande du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, une réflexion stratégique sur les filières agricoles et agroalimentaires à l'horizon de 2025 a été conduite au sein de FranceAgriMer au cours du dernier trimestre de 2013. Elle a mobilisé l'ensemble des membres des Conseils spécialisés et du Conseil d'administration de l'établissement.

Dans le même temps, il a été demandé aux Directions régionales de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt d'apporter leur analyse.

Il ressort des contributions de FAM et des DRAAF

- **un double constat partagé** sur le contexte marqué par un environnement concurrentiel et par l'enjeu de l'amélioration de la compétitivité des filières à tous les maillons,
- **de nombreuses propositions** portant sur des champs de nature différente et s'adressant aussi bien à la responsabilité des différents acteurs des filières qu'à celle de l'Etat.

#### I. Un constat partagé sur le contexte des filières agricoles et agroalimentaires

**Les filières agroalimentaires constituent un atout majeur pour la France. Elles sont des facteurs de croissance, d'emplois et de localisation d'activités économiques dans les territoires.**

**Au sein de l'Union européenne, l'agriculture française fait figure d'exception par :**

- sa grande diversité **en termes d'exploitations, de productions, de marchés, d'organisation des filières,**
- le fonctionnement du marché national (**poids de la grande distribution, modes de consommation**). Il se traduit par **une gouvernance des filières qui peut porter préjudice à la compétitivité relative de chacune.**

**Si la France figure toujours parmi les premiers producteurs agricoles mondiaux pour un grand nombre de productions et l'un des principaux exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires, elle a vu ses positions s'éroder ces dernières années. Au cours des 10 dernières années, l'amont des filières a profondément évolué comme le montre le dernier recensement agricole.**

**Cette évolution rapide est due à des éléments de contexte internes mais aussi externes :**

- la libéralisation des marchés agricoles et « l'orientation par l'aval » des filières **se sont traduit par la quasi-disparition de l'intervention publique directe sur les marchés (découplage des soutiens de marché, abandon des régimes de gestion ou de limitation de l'offre) et par l'exposition croissante des marchés européens de biens agricoles et alimentaires à la mondialisation des échanges commerciaux ;**
- les interactions de l'activité agricole avec les ressources naturelles et les milieux, **le changement climatique et la contribution de l'agriculture aux émissions de GES modifient progressivement les conditions d'accès aux facteurs de production agricole et les conditions de production ;**
- la perception de l'agriculture par la société **a évolué : la demande de produits de qualité et de modes de**

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

**production respectueux de l'environnement se conjugue à un regain d'intérêt pour l'activité agricole. La faible attractivité des métiers reste un enjeu, notamment pour l'amont, les exploitants aspirant de plus en plus à des conditions de vie et de travail identiques à celles des citoyens et des autres catégories socio-professionnelles, tout comme le niveau de revenu des exploitations qui est structurellement faible (en particulier pour l'élevage) et volatil (lié aux cours mondiaux des matières premières.**

Par ailleurs, après une forte diminution des actifs agricoles, le renouvellement des agriculteurs s'effectue de manière croissante via des modes d'organisation différents de l'exploitation familiale (formes sociétaires, actifs non issus du milieu agricole) ; cette évolution va de pair avec une tendance à disparition progressive de certaines spécificités du secteur, tant aux plans économique (développement du salariat, de la spécialisation, de la sous-traitance) que social.

## II. Les enjeux pour l'avenir des filières agricoles et agroalimentaires

A partir des contributions de FranceAgriMer et des DRAAF, des enjeux majeurs et communs à toutes les filières, apparaissent.

Ils permettent de décliner des stratégies pour les filières à l'horizon 2025 dont le fil conducteur est l'amélioration de la compétitivité à tous les stades de la production agricole à la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires :

- **adapter l'offre française à l'évolution des marchés et mieux prendre en compte l'export**  
Toutes les filières identifient un objectif de consolidation ou de développement de leurs positions à l'export. Cet objectif renvoie d'une part à la construction d'une **stratégie globale** et partagée sur les marchés intérieur et export, d'autre part à une **adaptation des produits** à ces différents marchés. Les modalités de soutien public doivent donc être adaptées. L'accompagnement ciblé sur la levée des barrières non tarifaires (agrément sanitaires notamment) et la promotion sont des leviers pertinents pour favoriser la conquête de nouveaux marchés, pour autant qu'ils s'accompagnent d'une stratégie de coopération entre tous les opérateurs et entre les différents maillons des filières.
- **faire face à la volatilité des marchés**  
Pour chaque filière et chaque maillon la réponse à cet enjeu est de nature différente (contractualisation, stratégies d'entreprise, diversification des productions agricoles, etc.). Mais dans un contexte de plus en plus ouvert, cette préoccupation doit être intégrée dans la stratégie de chaque filière. Pour les y aider, **le développement d'outils de connaissance des marchés** (observatoire, cotation, veille concurrentielle et d'évaluation du fonctionnement de la chaîne de valeur (OFPM) aux échelles économiques les plus appropriées, notamment française, mais surtout européenne et **d'outils de couverture de risques** ou des approfondissements des relations contractualisées sont indispensables,
- **assurer les investissements de modernisation et d'innovation des entreprises**  
Dans toutes les filières, il ressort un besoin **d'investissements lourds** sur les différents maillons des filières : moderniser l'appareil de production agricole et industriel, améliorer les conditions de travail, faire évoluer les modes de production agricoles et industriels vers la double performance économique et environnementale, restructurer les outils industriels à l'échelle du territoire national (abattage et découpe notamment).  
Par ailleurs, la compétitivité future des filières dépendra de leur **capacité à innover**. Cela renvoie à la nécessité d'améliorer l'articulation des actions et financements de la recherche – développement et de l'expérimentation avec une stratégie d'ensemble de filière (instituts techniques agricoles, agro-industriels, ACTA, ACTIA).
- **renforcer la gouvernance des filières**  
Dans de nombreuses filières, le manque de coordination au sein des filières pèse directement sur la compétitivité des opérateurs face à des concurrents européens mieux organisés. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, selon les filières : insuffisance de l'organisation de l'offre agricole, volonté des leaders nationaux de limiter l'émergence de concurrents, absence de coopération avec la grande distribution, restructuration insuffisante de la première commercialisation, insuffisance de taille critique pour accéder aux marchés étrangers dans de bonnes conditions, etc. Le développement de stratégies de coopération est un déterminant majeur de la compétitivité future. Il repose sur **les acteurs des filières** et sur une **complémentarité de leur action** avec celle de la puissance publique.

- **construire des synergies entre les filières**

Le partage d'expériences entre filières sur les actions et méthodes, notamment en matière d'organisation économique, de négociation, de promotion et de communication peut permettre d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des filières.

Par ailleurs, la recherche des synergies entre filières (grandes cultures/élevage granivore pour l'alimentation animale, céréales/oléo-protéagineux.....) doit être développée et mise en perspective notamment avec les nouveaux leviers mis en place dans le cadre du premier pilier de la PAC en 2015.

- **rechercher la complémentarité entre les politiques conduites par les Régions et par l'Etat**

Plusieurs mesures d'investissement (rénovation du verger, serres... ) ont déjà fait l'objet en lien avec l'Association des Régions de France d'une adaptation pour à la fois mieux prendre en compte les spécificités régionales et mobiliser des crédits du FEADER en complément des crédits de FAM.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles annoncé par le Président de la République est en cours de construction avec les Régions pour la prochaine programmation du FEADER devra s'appuyer sur les enjeux de chacune des filières.

### **III. Une mobilisation de tous**

Sur cette base, les Ministres chargés de l'agriculture et de l'agroalimentaire demandent **au Conseil d'administration et à chacun des conseils spécialisés de FAM :**

- de **poursuivre la réflexion en continuant à l'inscrire dans une échéance 2025 et en prenant en compte la nécessaire transition vers la combinaison des performances économique, environnementale et sociale à tous les stades de la filière**, avec l'appui des services du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt,
- **d'établir un bilan de la gouvernance des filières et de faire les préconisations nécessaires à son amélioration** en vue de mieux appréhender les enjeux collectifs (adaptation offre-demande, innovation, relations commerciales, normes, etc.),
- de **bâtir une stratégie commerciale à l'export partagée** et de proposer les moyens pour la mettre en place,
- **d'établir un espace de concertation entre les filières** permettant le partage d'expériences et renforcement des synergies.

Pour sa part, **le ministère** s'attachera à :

- en liaison avec FAM, proposer les améliorations nécessaires des différents outils de connaissance des marchés afin de **donner les moyens aux filières de mieux gérer la volatilité des matières premières**,
- **promouvoir un dialogue et une concertation à caractère plus stratégique avec les interprofessions**, à l'occasion de la mise en place du nouveau cadre communautaire ouvert par la réforme de l'OCM Unique et la dernière décision de la Cour de Justice européenne sur les CVO ;
- **adapter les différents régimes d'aides aux stratégies des filières et au contexte de la régionalisation**. L'objectif est de décliner, dans le cadre d'orientations partagées, les différentes mesures du FEADER pour améliorer la compétitivité des filières tout en accompagnant les changements de pratiques: appui technique, expérimentation, MAEC, promotion, aides aux investissements. Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles entre dans ce champ ;
- **établir un bilan annuel des politiques conduites par l'Etat, FAM et les Régions dans les domaines agricole et agroalimentaire**.

**La première étape sera la constitution, sur la base de d'un document national stratégique rassemblant des feuilles de routes pour chacune des filières, avec des échéances précises et une répartition des rôles entre filières et pouvoirs publics.**

**Ce document devra être finalisé pour mi-mai au sein de FranceAgriMer, avec l'appui de la DGPAAT qui établira des projets de feuilles de route par filière qui seront discutés au sein des conseils spécialisés de FranceAgriMer.**